



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2014

Soixante-huitième session
Point 118 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 mai 2014

[sans renvoi à une grande commission (A/68/L.45)]

68/271. Portée et modalités de l'examen et de l'évaluation d'ensemble des progrès réalisés en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles

L'Assemblée générale,

Rappelant la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles¹, et en particulier son paragraphe 65, dans lequel elle a décidé d'effectuer, en 2014, un examen et une évaluation d'ensemble des progrès réalisés en matière de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles,

Consciente des répercussions préjudiciables que continuent d'avoir les maladies non transmissibles, y compris des difficultés socioéconomiques et des problèmes de développement rencontrés par tous les pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, et de la nécessité de continuer d'agir de façon concertée et d'intervenir de façon coordonnée, notamment en surveillant les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial,

Consciente également de la nécessité de maintenir un fort engagement politique à l'échelle nationale, régionale et internationale, aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles,

Prenant acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles²,

1. *Décide* de convoquer, les 10 et 11 juillet 2014, une réunion de haut niveau aux fins de l'examen et de l'évaluation d'ensemble, consistant en une séance plénière d'ouverture, tenue le 10 juillet de 10 à 11 heures, suivie de séances plénières de 11 à 13 heures et de 15 à 18 heures, et en deux tables rondes consécutives, le 11 juillet, de 10 à 13 heures et de 15 à 17 heures, suivies d'une séance plénière de clôture de 17 à 18 heures ;

¹ Résolution 66/2, annexe.

² A/68/650.



2. *Décide également* que l'examen et l'évaluation d'ensemble doivent être l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles¹, de recenser et de pallier les lacunes, et de réaffirmer la volonté politique de remédier aux problèmes posés par les maladies non transmissibles ;

3. *Décide en outre* que la parole sera donnée à la séance plénière d'ouverture à son Président, au Secrétaire général, au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et à un représentant de la société civile qui sera choisi par son Président, en consultation avec les États Membres, parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;

4. *Décide* que l'examen aura pour thème général « Faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et multiplier les initiatives multipartites et multisectorielles nationales visant à prévenir et à maîtriser les maladies non transmissibles, notamment dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015 » ;

5. *Décide également* que les tables rondes seront organisées comme suit :

a) Les thèmes des tables rondes seront les suivants :

i) Table ronde 1 : « Renforcer les capacités nationales et régionales, notamment en ce qui concerne les systèmes de santé, et promouvoir des initiatives multisectorielles et pangouvernementales à l'efficacité avérée visant à prévenir, à surveiller et à éliminer les maladies non transmissibles » ;

ii) Table ronde 2 : « Tisser et renforcer des partenariats et des liens de coopération, à l'échelle nationale, régionale et internationale, à l'appui des efforts visant à remédier au problème des maladies non transmissibles » ;

b) Chaque table ronde sera coprésidée au niveau ministériel ou à un niveau élevé de représentation, les coprésidents devant être nommés par son Président ;

c) Participeront notamment à chaque table ronde des États Membres, des observateurs et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires et du secteur privé ;

d) Pour assurer l'interactivité des tables rondes et leur richesse sur le fond, aucune liste d'intervenants ne sera préétablie ;

6. *Prie* son Président de dresser une liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social susceptibles de participer à la réunion de haut niveau, notamment aux tables rondes ;

7. *Prie également* son Président de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales compétentes, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé susceptibles de participer aux tables rondes, en tenant compte des principes de transparence et de

représentation géographique équitable, et de la soumettre aux États Membres pour examen suivant la procédure d'approbation tacite, avant de la lui présenter³ ;

8. *Décide* que la séance plénière de clôture verra la présentation de résumés des tables rondes et l'adoption d'un document final concis, ciblé et orienté vers l'action, prie son Président d'établir un projet de document et d'organiser des consultations, selon que de besoin, pour que les États Membres puissent l'examiner à loisir et l'approuver, et le prie également de nommer dès que possible deux facilitateurs du processus de consultation ;

9. *Prend note* des consultations multipartites régionales actuellement menées par l'Organisation mondiale de la Santé, les commissions régionales et d'autres organismes compétents, et de leur contribution aux préparatifs de la réunion de haut niveau et à la réunion elle-même ;

10. *Demande* à son Président d'organiser, au plus tard en juin 2014, en consultation avec des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire, une audition informelle interactive à laquelle participeront des représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire pour contribuer à l'examen et à l'évaluation d'ensemble ;

11. *Demande également* à son Président de finaliser, en consultation avec les États Membres, l'organisation de l'examen, notamment la liste des intervenants aux séances plénières du 10 juillet 2014, le nom du représentant de la société civile qui prendra la parole à la séance d'ouverture, et l'inscription des participants aux tables rondes, en tenant compte du niveau de représentation requis et du principe d'une répartition géographique équitable.

85^e séance plénière
13 mai 2014

³ Cette liste comportera les noms de participants déjà retenus ainsi que des propositions.